Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260407-D_2026_41-DE

Pont-Péan

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
27 mars 2026

Affichage :
13 avril au 13 juin 2026
Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 26

L'an deux mil vingt-six, le trois avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le vingt-sept mars, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ZEROUKHI Mourad, Maire.

PRESENTS : Mourad ZEROUKHI, Denis DUAULT, Marjorie SOURNAC-LEMOINE, Julien GROS, Espérance NIYUNGEKO, Renaud BONAMI, Jérémie NOGUES, Marie-Hélène OGER, Elisabeth PANARDIE, Jean Michel ENNESSER, Maryse AUDRAN, Dominique CANNESSON, Pascal THEVENON, Romain COLLIGNON, Yohann RADIN, Romain GUENO, Maëlenn LE GUEN, Frédéric GOURDAIS, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Sylvie BERNARD, Gwennaëlle GAUDE

ABSENTS EXCUSÉS : Delphine SIRERA, Stéphanie BON, Isabelle THEVENON, Stéphane MÉNARD

ABSENTE : Julie ORAIN

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Stéphanie BON a donné pouvoir à Romain GUENO, Delphine SIRERA a donné pouvoir à Jérémie NOGUES, Isabelle THEVENON a donné pouvoir à Pascal THEVENON, Stéphane MÉNARD a donné pouvoir à Sylvie BERNARD

SECRETAIRE : Julien GROS

Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026-041 : Administration générale. Centre Communal d'Action Sociale. Désignation des représentants

Rapporteur : M. Mourad ZEROUKHI, Maire.

Suite au renouvellement général du Conseil municipal, il convient de procéder à une nouvelle désignation des représentants du Conseil municipal auprès du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Le décret n° 95-562 du 6 mai 1995, modifié par le décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000 et consolidé au 26 octobre 2004, précise notamment que le Conseil d'Administration est présidé par le Maire et comprend en nombre égal des membres élus par le Conseil municipal et des membres nommés par le Maire.

Lors du précédent mandat, le Conseil municipal avait décidé de porter à 6 le nombre des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S. soit au total, avec le Maire, 6 membres.

Il est désormais proposé de le porter à 8 membres.

Liste de candidats proposés
1 – Mourad ZEROUKHI
2 - Espérance NIYUNGEKO
3 - Marie-Hélène OGER
4 – Maryse AUDRAN
5 – Jean-Michel ENNESSER
6 – Romain COLLIGNON
7 – Isabelle THEVENON
8 – Bernadette DENIS

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260407-D_2026_41-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (26/26 Voix), le Conseil municipal :

DECIDE de proclamer membres du CCAS les élus ci-dessous :

Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PONT PEAN	
Président	**Monsieur le Maire : Mourad ZEROUKHI**
Membres élus au sein du Conseil Municipal	Espérance NIYUNGEKO Marie-Hélène OGER Maryse AUDRAN Jean-Michel ENNESSER Romain COLLIGNON Isabelle THEVENON Bernadette DENIS

Pour copie conforme, en Mairie, le 7 avril 2026.

Le Maire,

Mourad ZEROUKHI

MAIRIE DE PONT PEAN
35 Ille-et-Vilaine